

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

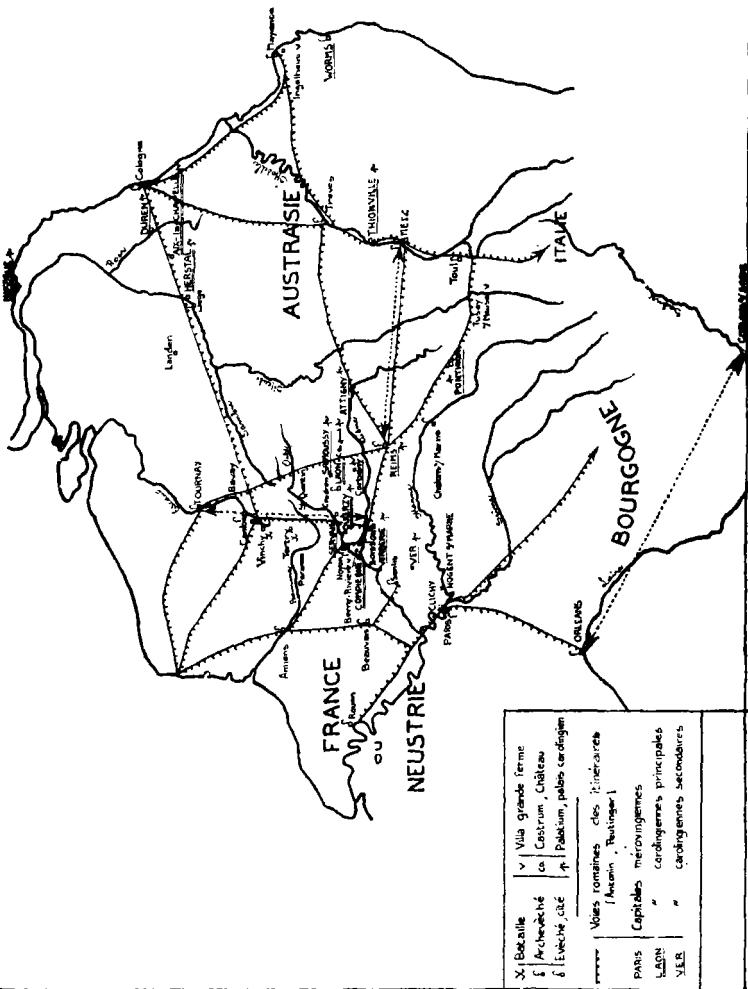
### Les Capitales des Rois et Empereurs Carolingiens principalement dans l'Aisne, l'Oise et la Champagne

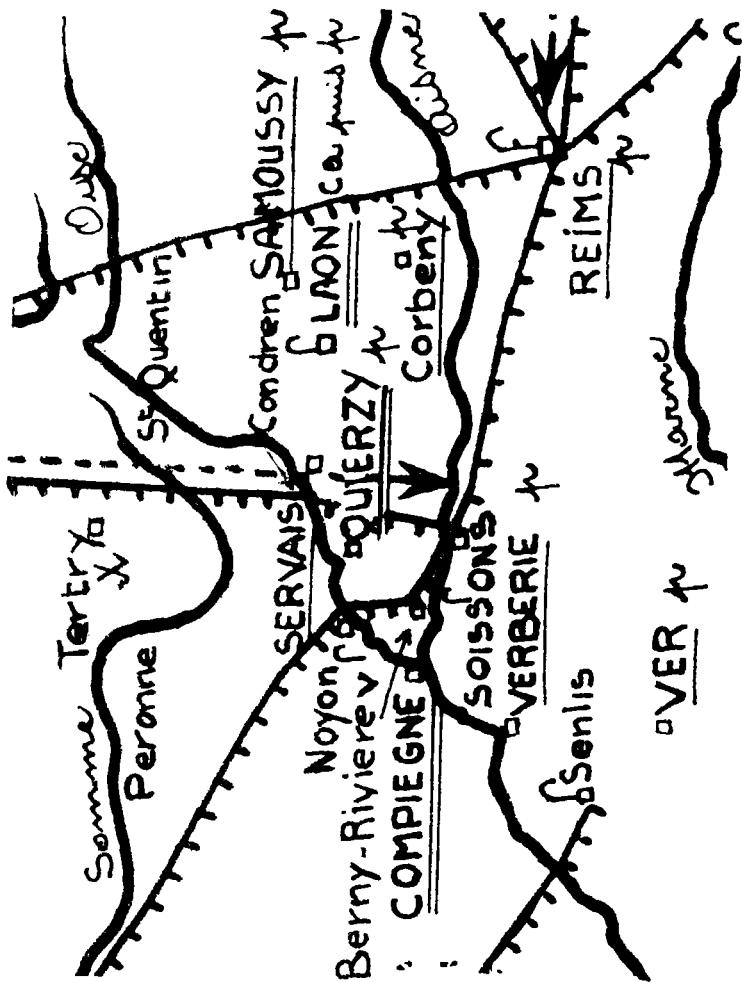
La capitale d'un pays, par définition, est le siège du gouvernement. De nos jours, en France il n'y a aucun problème : le gouvernement ou les pouvoirs publics résident et travaillent à Paris. Il suffit d'ouvrir le Journal Officiel pour y voir que toutes les lois, ordonnances, décrets, arrêtés sont datés de Paris, presque sans aucune exception. Le conseil des ministres se réunit toujours à Paris. Le Président de la République, les ministres font des voyages en province, à l'étranger, mais, grâce aux moyens de communications actuelles ils sont toujours de courte durée. Pendant leurs voyages, d'ailleurs, grâce aux télécommunications, ils peuvent rester en contact quasi permanent avec les autres ministres et leurs collaborateurs demeurés à Paris. Avant l'invention des chemins de fer et du télégraphe, il n'en était pas de même.

Par ailleurs, le gouvernement, depuis la Révolution surtout, s'est terriblement compliqué, le nombre des ministères et des fonctionnaires les peuplant s'est considérablement augmenté. Il est impossible donc que ces ministres et ces fonctionnaires suivent, pour la plupart, le chef de l'Etat et ses ministres dans leurs déplacements.

Il n'en était pas de même autrefois. Déjà en 1812, quand Napoléon est parti pendant 6 mois en Russie, il était pratiquement coupé des ministères restés à Paris et il avait emmené avec lui une partie de ses fonctionnaires civils. On peut considérer que pendant plus d'un mois, si paradoxal que cela puisse paraître, la capitale de la France fut Moscou. De nombreux décrets impériaux sont datés de cette ville et contresignés par Daru, Ministre Secrétaire d'Etat. Le plus célèbre est celui qui régit encore actuellement la Comédie-Française.

Remontons encore plus loin dans le passé : les rois français de la Renaissance avaient une cour et un gouvernement itinérants. Avec eux, ils allaient de château en château, soit dans les pays de la Loire, soit en Ile-de-France : de 1515 à 1547, François I<sup>e</sup> a passé plus de 29.000 actes connus et dont les analyses ont été publiées. Or, si un certain nombre de ceux-ci sont datés de Paris, de nombreux autres le sont de Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cloud, Villers-Cotterêts, Anet (près de Dreux) en Ile-de-France ; de Blois, Chambord et Amboise dans le val de Loire. On peut donc considérer que





François I<sup>r</sup> avait au moins une dizaine de capitales, en ne comptant que les endroits où il résidait le plus souvent et où sa chancellerie et sa cour le suivaient. Autrement les rois se déplaçaient souvent en dehors des résidences favorites, soit pour faire la guerre, soit pour se montrer à leurs sujets dont une grande distance les séparait et qui, par suite de la difficulté des communications, avaient un peu tendance à ignorer leur autorité, surtout en période de troubles. C'est pour cela en particulier que Catherine de Médicis emmena le jeune Charles IX faire un tour de France.

De même aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles la capitale de Philippe Auguste était ambulante puisque sa chancellerie le suivait dans tous ses déplacements. Ainsi, son ennemi le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion put, dans une embuscade, lui prendre ses archives et son sceau royal, à Fréteval près de Vendôme.

De même les rois carolingiens, comme leurs successeurs presque jusqu'à Napoléon I<sup>r</sup>, tout au moins jusqu'à la Renaissance, se déplaçaient souvent et emmenaient avec eux leurs cours et leurs chancelleries. Ils avaient toutefois un certain nombre de résidences favorites plus ou moins nombreuses et groupées dans une ou deux provinces bien localisées.

Comme nous allons le voir, les résidences préférées de Pépin le Bref puis de Charles le Chauve furent Servais (1), Quierzy (2), Compiègne (3), Verberie (4) et Ver (5) dans la moyenne vallée de l'Oise, d'une part, Attigny (6) et Ponthion-sur-Ornain (7) dans la future Champagne, d'autre part.

Par contre, Charlemagne et Louis le Pieux séjournèrent plutôt à Aix-la-Chapelle (8) et Herstal (9) et un peu à Thionville (10) non sans toutefois demeurer plusieurs fois aussi à Quierzy et à Compiègne.

Enfin Carloman, le frère cadet de Charlemagne, au cours de son règne très bref, de 768 à 771, eut une plus grande prédilection pour Samoussy (11) près de Laon.

Mais avant d'étudier en détail ces différentes capitales nous allons essayer d'expliquer pourquoi elles avaient été choisies par ces premiers rois carolingiens.

Pour cela, il nous faut remonter aux Mérovingiens et même un peu aux Romains. Sous ceux-ci les capitales des Gaules étaient d'abord Lyon sous le Haut-Empire puis Trèves et Arles ensuite. Mais au IV<sup>e</sup> siècle, Paris prend de l'importance : l'empereur Julien l'Apostat y réside (361-363). Cette cité devient le centre de la Gaule septentrionale. Clovis chef des francs saliens, originaires de Tournai, ayant vaincu le dernier général romain de Gaule Syagrius à Soissons et les Wisigoths d'Aquitaine (en 507) s'installa à Paris. Il en fit sa capitale, « cathedra regni » comme dit Grégoire de Tours. Mais après lui, la Gaule dont il avait fait l'unité, fut partagée entre ses quatre fils en 511, puis entre ses quatre petits-fils, 50 ans après, en 561. Alors trois autres capitales apparurent, à peu de distance de

Paris : Soissons, Reims et Orléans. Ainsi les quatre frères pouvaient aisément s'entraider. Mais chaque fois que l'unité du royaume était rétablie, par suite de la survie d'un seul des frères, ou d'un seul de leurs fils, Paris redevenait capitale : tel fut le cas sous Clotaire I<sup>er</sup> de 558 à 561, Clotaire II de 613 à 622, Dagobert I<sup>er</sup> de 631 à 634, etc...

Soissons fut la capitale d'un royaume du Nord-Ouest comprenant en particulier les diocèses de Soissons, Laon (12), Noyon, Arras et le vieux pays franc : Cambrai, Tournai et le cours inférieur de la Meuse. C'est la plus mauvaise part : elle est, en effet, donnée au dernier fils de Clovis, Clotaire I<sup>er</sup>, puis au fils de Clotaire I<sup>er</sup> considéré comme illégitime, Chilpéric. Ce royaume de Soissons dura sous Clotaire I<sup>er</sup> de 511 à 558 puis sous Chilpéric de 561 à 575 et sous Clotaire II de 584 à 613, soit au total 90 ans. Par la suite la Gaule mérovingienne fut divisée en deux états : Neustrie-Bourgogne d'une part et Austrasie de l'autre, de 634 à 687. Mais alors la Neustrie-Bourgogne avait pour capitale Paris. De même lorsque Sigebert, roi d'Austrasie, eut été assassiné en 575, Chilpéric s'empara de Paris et en fit sa capitale principale. Mais cette ville fut reprise à son fils Clotaire II après l'assassinat de Chilpéric en 584. Clotaire II dut alors reprendre Soissons comme capitale. Du reste, comme cette dernière était assez exposée aux attaques de leurs frères ou cousins, deux fois Chilpéric et Clotaire II se replièrent à Tournai (de 567 à 575 et de 584 à 592). C'est dire que Soissons ne fut que partiellement capitale entre 561-575 et 584-613, pendant 43 ans. En particulier, cette ville fut occupée par les rois d'Austrasie de 567 à 575, de 584 à 592 et de 600 à 612, soit 28 ans. Toutefois elle bénéficia tout de même de sa situation de capitale relativement éphémère : Clotaire I<sup>er</sup> y fonda l'abbaye de Saint-Médard et Chilpéric y fit construire un cirque.

Par ailleurs, les rois mérovingiens comme presque tous les rois de France, n'habitent pas en général dans ces villes, mais souvent dans les environs, dans leurs domaines à la campagne : autour de Paris, à Clichy, Nogent, Luzarches etc... ; autour de Soissons et c'est ainsi qu'on voit apparaître Compiègne, Quierzy (celui-ci dans un diplôme de Thierry III en 686) etc... Ces « villæ » royales ou fermes, qui deviendront vite des palais (« palatia ») sont autant de nouvelles capitales.

Mais pourquoi les premiers Carolingiens adoptèrent-ils des villas dans les environs de Soissons, alors que cette cité n'était plus capitale depuis 613, ainsi que nous l'avons vu ? C'est que cette nouvelle dynastie était originaire d'Austrasie. Les « Pipinides » ancêtres de Charlemagne étaient maires du palais de ce pays et originaires de Landen et d'Herstal à côté de Liège où ils avaient de grands domaines. Quand, après la victoire de Pépin II de Herstal à Tertry à côté de Ham en 687, puis de Charles Martel à Vinchy près de Cambrai en 717, ces Pipinides gouvernèrent tout le royaume franc, ils voulurent se

rapprocher de Paris qui avait été la capitale des Mérovingiens, chaque fois que l'unité du royaume avait été rétablie. Mais en même temps, ils désiraient sans doute ne pas s'éloigner trop de leur pays natal. Pour cela, ils s'installèrent dans ces palais de la vallée de l'Oise, proches de Soissons, mais également guère distants de Paris, où l'on pouvait aller par l'Oise et la Seine navigables (13). Par ailleurs la voie romaine de Cologne à Soissons par Aix-la-Chapelle, Herstal, Liège, Bavay, Cambrai, Saint-Quentin, Condren les reliait facilement à leur patrie d'origine. Enfin tous ces palais se trouvaient à la lisière ou non loin de nombreuses forêts giboyeuses : celles de Compiègne, Laigue, Ourscamp, Coucy, Saint-Gobain.

Les deux autres capitales des Carolingiens qui sont situées, elles, en Champagne : Attigny et Ponthion, peuvent s'expliquer par la nécessité d'avoir des antennes dans les directions de la Germanie et de l'Italie : Attigny se trouve, en effet, sur la voie romaine de Reims à Mayence et Ponthion sur celle de Reims à Toul et en Italie. De fait, comme nous le verrons plus loin, le chef saxon Widukind fut amené à Attigny pour y être baptisé et le pape Étienne fut reçu par Pépin le Bref à Ponthion.

Maintenant que nous avons expliqué pourquoi les premiers Carolingiens s'installèrent dans ces capitales, nous allons examiner ce qui s'y est passé.

De 751 à 877, sous les règnes de Pépin le Bref, Carloman, Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve, j'ai trouvé dans les publications de l'Académie des Inscriptions, dans celles des Bénédictins et des Monumenta Germaniae :

62	diplômes datés de	Quierzy
44	«	« Compiegne
16	«	Verberie
10	«	Ver
8	«	Servais

---

Soit 140 au total pour les 5 palais de la vallée de l'Oise ou des environs.

Par contre, il n'y en a que 11 pour les palais du Laonnois :

8	de Samoussy
3	de Corbeny

Pour les palais de Champagne enfin, il y a 38 actes (19 d'Attigny et 19 de Ponthion).

Comparons avec les documents émanant des principaux palais d'Austrasie ; ceux-ci étant considérés pour la période de 751 à 840, avant le morcellement de l'état franc au traité de Verdun de 843.

Aix-la-Chapelle	143	diplômes
Herstal	16	«
Thionville	16	«
Düren	9	«

---

Total	184
-------	-----

NOMBRE DES DIPLOMES DATES

DES DIFFERENTS PALAIS ROYAUX CAROLINGIENS

(suite)

				Total des derniers Carolingiens	Total des généraux
Vallée de l'Oise	Charles le Simple 893 - 922	Louis IV d'Outre Mer 936 - 954 (18 ans)	Lothaire 954 - 986 986 - 987 (32 ans)	Louis V 986 - 987	
1) Servais					8
2) Quierzy					62
3) Compiègne	16	1	9	26	70
4) Verberie			1	1	17
5) Ver	3			3	13
Laonnais					
6) Samoussy					8
7) Corbeny	1				
8) Laon	7 (castrum) (sauf 1 en 921 : palatum)	7	19 (palais royal ; à la fin cité ou ville royale)	33	33 dont 6 «castrum» et 21 palais
Champagne					
9) Attigny	7				26
10) Ponthion	2				21
11) Reims	9	1			11

NOMBRE DES DIPLOMES DATES  
DES DIFFÉRENTS PALAIS ROYAUX CAROLINGIENS

	Pépin le Bref 751 - 768	Carloman 768 - 771	Charlemagne 768 - 814	Louis le Pieux 814 - 840	Totaux 751 - 840	Charles le Chauve 840 - 877	Totaux
1) Servais				1	1	7	8
2) Quierzy	1		15	8	24	38	62
3) Compiègne	2			6	8	36	44
4) Verberie	4				4	12	16
5) Ver				2	2	8	10
Laonnois					39	101	140
6) Samoussy	4	1	2	7	7	1	8
7) Corbeny				1	1	2	3
8) Laon							
Champagne							
9) Attigny	2	2			4	15	19
10) Ponthion			1		1	18	19
11) Reims					1	1	1

Ainsi ces derniers arrivent nettement en tête. Du reste pendant la période qui va uniquement de Pépin le Bref à Louis le Pieux, avant le morcellement de l'état franc, les palais de la vallée de l'Oise n'ont que 39 diplômes et ceux du Laonnois 6. Charlemagne et Louis le Pieux résidèrent surtout donc à Aix-la-Chapelle. Toutefois il faut remarquer que seul un acte de Pépin le Bref est daté d'Herstal et aucun des autres palais d'Austrasie, contre 7 de la vallée de l'Oise.

Par ailleurs, pour Charles le Chauve qui ne possédait plus que la partie occidentale de l'état franc, il n'y a évidemment plus aucun diplôme daté des palais austrasiens.

Racontons les événements importants qui se sont passés à cette époque dans ces différents palais royaux de la vallée de l'Oise.

1°) Palais de *Quierzy* (14) (*Palatium regium Carisiacum*) : En 605, une bataille y est évitée entre Bourguignons et Austrasiens, par suite de l'assassinat de Protadius, maire du palais de Bourgogne.

Le maire du palais Grimoald (643-656) y réside et Charles Martel s'y éteint le 22 octobre 741. Il occupe la première place dans l'itinéraire du roi Pépin le Bref (8 séjours attestés). Celui-ci y passe, à partir de 760, la plupart des grandes fêtes, quand il n'est pas en guerre avec les Aquitains.

En 754, le 14 Avril, jour de Pâques, il y rallie les grands de son royaume, à son idée d'aller faire la guerre au roi des Lombards en faveur du Pape. Puis, dans un diplôme, il promet au pape de lui « restituer » l'exarchat de Ravenne et le duché de Rome (En fait, le pape ne possédait pas l'exarchat de Ravenne). C'est l'origine de la puissance temporelle des papes qui dura jusqu'à 1870 et dont le minuscule état du Vatican constitue aujourd'hui le souvenir.

D'après les annales royales, Charlemagne fit deux séjours hivernaux à Quierzy en 774-775 et en 781-782, c'est-à-dire qu'il y passa 2 Noël et 2 jours de Pâques soit au total 4 jours de fêtes hivernales et printanières. Cela est corroboré par 10 diplômes datés de janvier à juin 775 et 4 de décembre 781 à avril 782. A titre de comparaison, on peut signaler que Charlemagne fit 26 séjours de Noël ou de Pâques à Aix-la-Chapelle, 9 à Herstal, 6 à Worms, 3 à Thionville, 3 à Attigny et aucun à Samoussy ou à Laon. D'après M. Gauert, l'empereur séjourna 6 fois dans ce palais de Quierzy contre 27 à Aix-la-Chapelle, 16 à Worms, 12 à Herstal, etc...

Huit diplômes de Louis le Pieux sont datés de Quierzy en 820, 826-827, 835-838. 38 de Charles le Chauve ont été rédigés au même palais. C'est l'endroit où il en a le plus fait : il n'y en a que 36 de Compiègne.

En septembre 838, Charles le Chauve étant devenu majeur, son père Louis le Pieux le couronna roi à Quierzy et lui donna le duché du Maine avec toute la côte entre Seine et Loire.

Dès la mort de son père, qui se produisit en juin 840, Charles le Chauve se rendit à Quierzy le 24 août suivant. Il s'y maria le 13 ou 14 décembre 843. D'après les Annales de Saint-Bertin, il y résida dix fois.

De 838 à 882, il y eut huit conciles provinciaux ou nationaux dans ce palais. Les principaux furent les suivants : En 838, on y condamna l'hérésiarque Amalaire qui voyait trois corps dans le Christ : le corps né de la Vierge, le corps eucharistique et le corps mystique, c'est-à-dire l'Église. Les archevêques de Mayence, Lyon et Vienne vinrent à ce synode ainsi que les évêques de Metz, du Mans et bien d'autres.

En 849, un autre concile y condamna Godescalc, moine à Orbais près de Montmirail et partisan de la prédestination. C'était ainsi l'ancêtre spirituel de Calvin et de Jansénius ! Il fut fustigé publiquement devant Charles le Chauve. On vit à ce concile les évêques de la province de Reims, l'archevêque de Sens et d'autres évêques et abbés. Comme Godescalc était particulièrement têtu, il fallut réunir un second concile pour le condamner de nouveau ! En 853, encore à Quierzy, 4 « capitula » ou chapitres contre Godescalc furent publiés par Charles le Chauve. Ils avaient été préparés par Hincmar, archevêque de Reims.

En juin 877, avant de partir pour la deuxième fois en Italie, sur la demande du pape, Charles le Chauve promulgua le célèbre capitulaire de Quierzy. Il y prenait des mesures pour assurer la tranquillité du royaume pendant son absence. Il instituait en particulier l'héritage des bénéfices des comtes et vassaux royaux. Cela est à l'origine de la féodalité.

Mais peu de temps après, Quierzy devait perdre la splendeur qu'il avait connue depuis près de 150 ans. Ce château fut en effet pillé et dévasté par les Normands à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs il était trop près du château de Chauny, possession d'Herbert II comte du Vermandois, un des ennemis les plus acharnés du roi carolingien Charles le Simple (de 893 à 922).

2°) Au palais de *Servais* (15) (*Silvacium palatium regium*) il s'est passé beaucoup moins d'événements remarquables. Le premier diplôme daté de ce palais que j'ai retrouvé, émane de Louis le Pieux (814-840).

Charles le Chauve y a daté sept actes, contre 38 de Quierzy. En particulier, il y a promulgué des mesures contre les Normands en 853. Celles-ci furent, du reste, inefficaces.

Avant de parler des autres palais royaux carolingiens de l'Aisne, je voudrais terminer l'histoire sommaire des palais de la vallée de l'Oise de Pépin le Bref à Charles le Chauve :

3°) Le palais de *Compiègne* (16) (*Compendium palatium regium*) était déjà une des résidences des rois mérovingiens de Neustrie au VII<sup>e</sup> siècle. Sous Pépin le Bref, une importante assemblée s'y déroula, en 757 : Tassilon III duc de Bavière, devenu majeur, y prêta serment de fidélité à Pépin. Les envoyés

de l'empereur d'Orient y parurent également et apportèrent en présent au roi des Francs un orgue.

Puis, Charlemagne délaissa, semble-t-il, cette résidence : d'après les annales royales il n'y passa jamais aucun hiver, il n'y célébra jamais ni Noël ni Pâques, alors qu'à Quierzy il séjourna deux hivers et fit rédiger quinze diplômes.

Sous Louis le Pieux, Compiègne fut de nouveau fréquenté : cet empereur y data six diplômes et surtout, il y eut deux importantes assemblées dans ce palais. En 830, Louis le Pieux y reconnut ses « fautes » devant les grands, conjurés contre lui, et dut promettre de gouverner à l'avenir en les consultant et de respecter l'« ordinatio » de 817, assurant l'indivisibilité de l'empire.

En 833, à la diète de Compiègne, sous la présidence de Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux, on examina les « crimes » de l'empereur, alors prisonnier des grands, et il fut décidé qu'on tâcherait de l'amener à faire pénitence et à renoncer à son autorité. Cette dernière assemblée est donc à l'origine de la fameuse pénitence publique de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons.

Charles le Chauve fréquenta aussi beaucoup Compiègne, presque autant que Quierzy. Il y data 36 diplômes (contre 38 dans le second palais : le double de ceux rédigés à Attigny ou à Ponthion).

A partir de 866, Compiègne devint sa résidence de Noël par excellence. En 877, il y fonda une abbaye pour cent chanoines. Il soumit à celle-ci les chapelles des palais de Verberie, Samoussy, Attigny, Ponthion, etc... Ce sanctuaire fut d'abord placé sous le vocable de Notre Dame puis sous celui de Saint Corneille et Saint Cyprien. Le roi accorda enfin à ce monastère la protection impériale. Le fils de Charles le Chauve, Louis II le Bègue, y fut couronné et enterré (877-879).

Mais aucun concile important ne se tint à Compiègne, comme dans le palais rival de Quierzy. Il y en eut toutefois quelques-uns : quatre de 757 à 823 et quatre de 833 à 883 contre 7 à Quierzy pour cette dernière période.

Le palais royal de Compiègne ne disparut pas à la fin du IX<sup>e</sup> siècle comme Quierzy et nous verrons plus loin que Charles le Simple et Lothaire y résidèrent souvent.

4°) Le palais de Verberie (17) (*Vermeria palatium regium*) fut un peu plus fréquenté que Servais, mais beaucoup moins que Quierzy ou Compiègne. Il fut, du reste, habité plus tôt, aussi, que Servais, puisque Pépin le Bref y a daté quatre diplômes, plus qu'à Compiègne et à Quierzy réunis. Mais Charlemagne n'y vint peut-être jamais.

Pour le règne de Charles le Chauve, on peut signaler 8 diplômes et la visite de deux chefs navarrais qui vinrent voir le roi avec des présents.

5°) Le palais de *Ver* (18) (*Vern palatum regium*) a l'air d'avoir eu une importance égale à celle de Servais : 8 diplômes, contre 7, y furent rédigés.

Nous passons maintenant aux palais du Laonnois : Samoussy et Corbeny. Il faut bien dire qu'ils furent très peu fréquentés par rapport à ceux de la vallée de l'Oise. Comme je l'ai déjà mentionné, tout à l'heure, je n'ai trouvé que 11 diplômes pour le Laonnois de 751 à 877 contre 140 pour la vallée de l'Oise, soit près de 13 fois moins. Le plus important de ces palais du Laonnois est celui de *Samoussy* (19). Mais je n'ai découvert que 8 diplômes au total pour ce palais contre 62 pour Quierzy et 44 pour Compiègne ! Du reste la moitié de ces actes (4) sont de Carloman, le frère cadet de Charlemagne, qui n'a régné que 3 ans ! Il est d'ailleurs décédé dans ce palais. Les 2/5 de ses actes localisés sont de Samoussy.

Mais les autres empereurs ou rois n'y ont séjourné que très peu : Charlemagne y a daté un diplôme contre 15 à Quierzy et 25 à Aix-la-Chapelle, Louis le Pieux 2 contre 8 à Quierzy et 118 à Aix, Charles le Chauve 1 contre 38 à Quierzy et 36 à Compiègne ! Il semble donc que Samoussy ait surtout été la capitale principale de Carloman qui malheureusement n'a régné que 3 ans sur la moitié de l'état franc. Par ailleurs, je n'ai trouvé aucun concile tenu à Samoussy.

Pour le palais de *Corbeny* (20), il y a encore moins de diplômes à signaler : 1 de Louis le Pieux, 2 de Charles le Chauve. D'après les « Annales royales », Charlemagne à la mort de Carloman se rendit à Corbeny où il reçut « l'évêque de Sedan » et plusieurs grands laïques ou ecclésiastiques vassaux de son frère. Mais il semble avéré qu'il n'y a jamais eu d'évêque à Sedan, si ce n'est sous la Révolution ! Cette affirmation des « Annales royales » semble donc sujette à caution.

Quant à Laon, il m'a été impossible de trouver un seul diplôme authentique daté de cette ville pour cette période des grands carolingiens de 751 à 877. En effet, cette localité n'avait pas encore de palais, mais était une forteresse, bien protégée par son site naturel. Les derniers Carolingiens s'y réfugièrent comme nous le verrons plus loin, alors qu'ils étaient gravement menacés à la fois par leurs ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Mais déjà avant 900, cette ville avait servi de forteresse quelquefois :

En 680, l'armée austrasienne du maire du Palais Pépin II (dit par la suite de Herstal) a été écrasée par celle d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie à côté de Château-Porcien, dans les Ardennes. Pépin s'enfuit, mais son demi-frère Martin se réfugie à Laon, place qui passe pour inexpugnable. Pour éviter un siège difficile, Ebroïn lui envoie deux émissaires qui lui promettent la vie sauve s'il se rend. Il le fait, mais est exécuté aussitôt à Ecry (Asfeld). Les serments des émissaires d'Ebroïn ont été prêtés sur des reliquaires vides ! C'est dans cette histoire à moitié légendaire que Laon révèle pour la première

fois son rôle de place forte remarquable.

Par la suite, en 741, Carloman et Pépin le Bref, fils légitimes de Charles Martel, enlèvent leur rival, le bâtard de Charles, Grifon, qui s'était réfugié dans Laon et l'enferment à Neufchâteau.

Mais pendant le temps de la paix instaurée à l'intérieur de la France par les victoires de Pépin de Herstal et de Charles Martel, l'oppidum de Laon ne pouvait guère jouer un grand rôle. Les luttes des fils de Louis le Pieux ne le firent pas réapparaître à la surface : Charles le Chauve n'y data aucun diplôme. Toutefois un événement secondaire s'y produisit, pendant ces luttes des fils de Louis le Pieux : la demi-sœur de Charles le Chauve, Hildegarde, sans doute abbesse de Notre-Dame de Laon (plus tard St-Jean) s'était ralliée probablement à Lothaire le demi-frère aîné de Charles le Chauve et son ennemi. Elle avait fait prisonnier un des fidèles de Charles. Celui-ci accourut à Laon. La ville, effrayée par sa grosse armée, capitula aussitôt et Hildegarde rendit son prisonnier à son frère qui lui pardonna dans une entrevue à Samoussy.

Puis le silence retomba sur Laon, tout au moins comme ville forteresse, château et lieu de refuge. En effet, l'évêque Hincmar de Laon, neveu du célèbre Hincmar archevêque de Reims, défraya la chronique. Il ne s'entendit pas du tout avec son oncle. Charles le Chauve soutint celui-ci, déposa Hincmar de Laon, puis lui fit crever les yeux, suivant l'usage barbare du temps.

*Soissons* resta un peu capitale sous les premiers Carolingiens. Bien que je n'aie trouvé aucun acte de ceux-ci daté de cette ville, il faut signaler que Pépin le Bref y convoqua en 751 l'assemblée des grands et s'y fit élire et sacrer roi des Francs. C'est le premier roi de France à être sacré par les évêques. Les rois mérovingiens ne l'avaient jamais été.

En 833, à la suite de la révolte de son fils aîné Lothaire et des grands, l'empereur Louis le Pieux fut enfermé dans l'abbaye Saint-Médard de Soissons et y fit ensuite une pénitence publique. De 741 à 888, 8 conciles se tinrent à Soissons contre 7 à Quierzy, 8 à Compiègne et 1 à Laon. Donc, cette ville resta une capitale religieuse, si elle n'était plus guère une capitale laïque.

Charles le Chauve, toutefois, séjournna cinq fois à Soissons, principalement à Saint-Médard et cinq fois aussi à Saint-Quentin, d'après les Annales de Saint-Bertin.

Avant d'aborder la seconde période des Carolingiens de 895 à 987, nous allons un peu parler des deux capitales carolingiennes de Champagne : Attigny et Ponthion.

1°) Le palais royal d'*Attigny* (*palatium regium Attinacium*) était situé à 57 km de Reims, sur la voie romaine de cette ville à Mayence ou à Cologne. C'est donc une antenne poussée vers la Germanie, à partir des grandes capitales de Quierzy et

Compiègne, et sans passer par Herstal ou Aix-la-Chapelle ; par ces dernières villes on va plutôt vers la Germanie du nord et la Saxe. Tandis que par Attigny, on va aussi bien vers la Germanie septentrionale que vers la Germanie centrale, vers la Saxe que vers l'Austrasie (actuellement Franconie ou vallée du Main). Donc les principaux événements qui se sont passés à Attigny ont un rapport avec la Germanie :

En 785, le plus grand chef saxon Widukind, s'étant rendu, reçut le baptême à Attigny. Il eut son vainqueur Charlemagne pour parrain.

Pendant les guerres entre les fils de Louis le Pieux, Charles le Chauve, venant de l'ouest, atteignit, le 7 mai 841, Attigny et y reçut une ambassade de Louis le Germanique, lui annonçant que celui-ci marchait à son secours.

Enfin, le pauvre Louis le Pieux fit une première confession publique de ses prétendues fautes à Attigny en 822, sous la poussée des grands de son empire. C'est le seul événement mémorable qui n'ait pas un rapport direct avec la Germanie. De toute manière, je n'ai trouvé de 751 à 877 que 19 actes datés d'Attigny contre 62 de Quierzy, 44 de Compiègne et 143 d'Aix-la-Chapelle (de 751 à 840 seulement pour ce dernier palais).

Le palais royal de *Ponthion-sur-Ornain* (*palatium regium Ponthione*), à l'opposé de celui d'Attigny, se trouve sur une voie romaine allant de Reims en Italie. Aussi n'est-il pas besoin d'être un grand augure pour deviner que les principaux événements qui se sont passés dans ce palais royal carolingien, ont un rapport avec l'Italie et la papauté et que ce palais était une antenne vers ce pays ou vers cette puissance spirituelle :

Le 6 janvier 754, Pépin le Bref reçut à Ponthion le pape Étienne II fuyant devant les Lombards.

Dans le même palais, en 876 Charles le Chauve, ayant été sacré empereur par le pape à Rome et revenant d'Italie, se fit prêter par les grands serment de fidélité comme empereur. Mais à l'instigation d'Hincmar archevêque de Reims, les évêques refusèrent de reconnaître l'archevêque de Sens comme vicaire apostolique de la Gaule. Cette nomination avait été faite par le pape sur la demande de Charles le Chauve.

Enfin Charles le Gros, refaisant provisoirement l'unité de l'empire franc, reçut les hommages des grands de France à Ponthion en juin 885.

J'ai trouvé autant de diplômes datés de Ponthion que d'Attigny : 19 contre 19.

Une dernière capitale carolingienne en France est à signaler : c'est *Thionville* (*Theodone villa*). Dans ce palais royal, d'après les « Annales royales », Charlemagne fit un séjour hivernal en 782-783 et un autre en 805-806. Cela est corroboré par deux diplômes, l'un de 783 et l'autre de 806. Thionville est sur la

voie romaine de Metz à Cologne, pas loin de la première ville, qui fut capitale de l'Austrasie. Au total, j'ai trouvé 16 diplômes datés de Thionville (10 de Charlemagne, 1 de Carloman et 5 de Louis le Pieux).

\*\*

Nous allons maintenant étudier les capitales des derniers Carolingiens : Charles le Simple, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire (je ne mentionne Louis V que pour mémoire puisqu'il n'a régné qu'un an). Le développement de la féodalité avait diminué fortement leur pouvoir. On peut s'en apercevoir par le nombre de leurs diplômes authentiques qu'on a conservés : 122 pour Charles III le Simple (893-923, 30 ans), 53 pour Louis IV d'Outre Mer (936-954, 18 ans) contre 461 pour Charles le Chauve (840-877, 37 ans) soit 3 à 4 diplômes par an pour les deux premiers contre 12 pour le troisième. Or logiquement, comme Charles le Chauve est le plus éloigné de nous, on devrait trouver moins d'actes de celui-ci.

Les capitales sous ces petits Carolingiens furent assez différentes de celles des grands. En effet, Quierzy et Servais furent abandonnés parce qu'ils avaient été dévastés par les Normands à la fin du IX<sup>e</sup> siècle et qu'ils se trouvaient trop près de Chauny, château du comte de Vermandois Herbert II, farouche ennemi des Carolingiens Charles III le Simple et Louis IV d'Outre Mer.

Compiègne, par contre, servit encore de capitale, sauf sous Louis IV, car ce palais se trouvait trop près de Senlis, ville forte de Hugues le Grand, duc de France, farouche ennemi de Louis IV.

Mais si ces agréables palais de la vallée de l'Oise sont, par suite de la dureté des temps, partiellement abandonnés, ainsi du reste que ceux de Champagne (Attigny, Ponthion), de nouvelles résidences plus austères mais mieux abritées contre les ennemis du dedans et du dehors, apparaissent : c'est surtout Laon et un peu Reims.

Il faut enfin signaler que de 911 à 923 Charles III le Simple prétendit en partie reformer l'empire de Charlemagne et annexa la Haute et la Basse Lorraine, où il résida de préférence. Ses capitales furent donc alors surtout Herstal, Thionville, Metz, etc... Nous allons passer en revue toutes ces capitales :

D'abord les anciennes qui subsistent :

Surtout *Compiègne* : 16 diplômes de Charles le Simple, 1 de Louis IV d'Outre Mer, 8 de Lothaire et de Louis V sont datés de ce palais royal, soit au total 26 diplômes de 893 à 987 contre 33 à Laon, ainsi que nous le verrons plus loin.

Sans aucune contestation possible, Compiègne est la principale capitale de Charles le Simple, puisque 16 diplômes de son règne sont datés de ce palais contre 7 de Laon.

Compiègne connut une éclipse sous Louis IV. Ce palais était

en effet devenu très peu sûr : en 945, Bernard, comte de Senlis et Thibaud le Tricheur, comte de Blois et de Chartres et vicomte de Tours, vassaux du duc de France Hugues le Grand, pénétrèrent dans la résidence royale de Compiègne « aula regiae sedis » et y enlevèrent les insignes et les chevaux royaux.

Toutefois, en 946, Louis IV après avoir donné Laon en échange de sa liberté, se rend à Compiègne ; mais très rapidement après, il se réfugie à Reims, ville forte, comme nous le verrons plus loin.

Sous Lothaire, par suite de la fin de la guerre civile entre les Robertiens, ancêtres des Capétiens, et des Carolingiens, le palais de Compiègne reprend de l'importance. Il fut toutefois presque complètement ravagé à la fin de 978 par l'empereur de Germanie Otton II. Celui-ci se vengeait ainsi de la dévastation du palais d'Aix-la-Chapelle que les troupes de Lothaire avaient faite au début de la même année.

Mais c'est la seule invasion de Compiègne à signaler. Par la suite, la paix revient complètement dans la région et ce palais reprend son rôle : Louis V y est couronné roi en 979, du vivant de son père Lothaire. Ainsi, celui-ci assurait la continuité de la couronne dans la famille carolingienne.

Comme l'archevêque de Reims, Adalbéron, était accusé par le roi de trahir sa cause et de faire le jeu de l'empereur de Germanie Otton III, Lothaire convoqua à Compiègne une assemblée de grands pour le juger, le 11 mai 985. Mais celle-ci est dispersée par le duc de France, Hugues Capet, allié d'Adalbéron.

Lothaire étant mort sur ces entrefaites, une nouvelle assemblée de grands fut convoquée à Compiègne par son successeur Louis V. Adalbéron acceptait de s'y justifier, contrairement à ce qu'il avait fait pour la première. Mais cette seconde assemblée de Compiègne fut brutalement interrompue par la mort accidentelle de Louis V. Celui-ci fut enterré dans ce palais.

Pendant cette période aucun concile ne se tint à Compiègne.

*Verberie* et *Ver* servirent, par contre, peu sous les derniers Carolingiens : je n'ai trouvé que trois diplômes datés de *Ver* sous Charles le Simple et 2 de *Verberie* sous Lothaire. Ces deux palais étaient sans doute trop proches de Senlis, place forte des Capétiens.

Je vais aborder maintenant les capitales refuges :

Laon surtout et un peu Reims.

On s'aperçoit bien que *Laon* est une capitale refuge sous Charles le Simple, parce que, sur les sept diplômes de ce roi datés de *Laon*, six qualifient cette résidence de « *castrum* » = château, camp militaire et 1 seul, tardif (de 921) de « *palatium* » = palais. Par contre, les 15 actes de ce roi datés de Compiègne, sans exception, désignent cette dernière résidence comme un « *palatium* ».

Les sept diplômes de Louis IV ne précisent pas s'il s'agit d'un palais ou d'un château. Enfin, les premiers de Lothaire parlent de « palais royal » et les derniers de « cité » ou « ville royale ».

Comme les derniers rois carolingiens durent résider longtemps à Laon par la force des choses, ils en prirent leur parti et aménagèrent le château primitif pour le transformer en palais. Laon devint, en effet, l'une des deux résidences principales de Louis IV et de Lothaire. Nous avons, en effet, conservé 7 diplômes de Laon pour le premier de ces rois contre 9 de Reims et pour le second 19 de Laon contre 9 de Compiègne.

Les faits mémorables concernant Laon à cette époque, c'est-à-dire au X<sup>e</sup> siècle, sont presque uniquement des faits de guerre, ce qui confirme bien le rôle de capitale refuge militaire de cette ville :

En 922, les seigneurs de Neustrie révoltés : en particulier Robert, duc de France et Herbert II comte de Vermandois, s'emparent de Laon, Charles III le Simple s'étant sauvé en Lorraine, sa province préférée de 911 à 923, date de la fin de son règne.

Mais après le règne de Raoul, ancien duc de Bourgogne, les grands préfèrent rappeler le fils de Charles le Simple : Louis IV, dit d'Outre Mer, parce qu'il s'était réfugié en Angleterre avec sa mère. Celui-ci est sacré à Laon le dimanche 19 juin 936 par l'archevêque de Reims. Puis les faits de guerre recommencent :

En 938, Louis IV s'empare de la citadelle de Laon occupée par le comte de Vermandois. En 941, il est assiégé deux fois dans cette ville par le duc de France Hugues le Grand et le comte Herbert de Vermandois. Mais il ne capitule pas.

Toutefois, en 946, le roi de France est capturé par les Normands et livré par ceux-ci à Hugues le Grand. Alors il doit échanger Laon contre sa liberté. Mais il reprend cette forteresse par ruse en 949. Enfin en 950, Hugues le Grand restitue à Louis IV la tour de Laon qu'il occupait encore.

28 ans plus tard, l'invasion étrangère remplace la guerre civile : en octobre 978, Otton II empereur de Germanie prend Laon et l'évacue le mois suivant. Il avait été repoussé en effet devant Paris par Hugues Capet.

Puis la guerre civile reprend : après l'élection de Hugues Capet comme roi de France, le prétendant carolingien Charles, duc de Basse Lorraine, s'empare de Laon en mai 988, avec l'aide d'Arnoul, bâtard du feu roi Lothaire, qui se trouvait dans cette ville. En juin et octobre de la même année, Hugues Capet échoue en essayant de reprendre Laon.

Mais pendant la nuit du 29 mars 991, l'évêque de Laon Adalbéron Ascelin ouvre traitrusement une porte de Laon aux troupes de Hugues Capet. Celles-ci s'emparent de Charles de Lorraine et de sa famille.

Ainsi Laon avait résisté victorieusement à quatre sièges en 941 et 988. Il avait été pris par échange, ruse ou trahison quatre fois en 946, 949, 988 et 991. Mais il n'avait capitulé que deux fois en 922 (sans doute parce que son roi Charles le Simple l'avait abandonné) et en 978. C'est dire qu'il avait bien rempli son rôle de capitale refuge.

Il faut enfin signaler que Louis IV et Lothaire ne possédaient pas seulement un palais à Laon, à côté du monastère Saint-Jean (*apud monasterium Sancti Joannis*), ainsi que le disent deux diplômes de 954 et 958, mais qu'ils avaient encore ce monastère lui-même, qu'on appelait aussi abbaye Notre Dame. Louis IV disposait de cette dernière par l'intermédiaire de sa mère Ogive puis de sa femme Gerberge. Il l'enleva à la première lorsqu'elle se remaria au comte de Troyes, Herbert II, contre sa volonté.

Pendant cette période, seulement deux conciles se tinrent à Laon en 948 et 971.

Laon était si important à la fin du X<sup>e</sup> siècle qu'il est resté dans l'imagination populaire comme la capitale de tous les Carolingiens, y compris le plus grand, Charlemagne. C'est ce qu'atteste, en particulier, le vers 2.910 de la chanson de Roland du XII<sup>e</sup> siècle. Or, ainsi que nous l'avons vu, Laon n'a été une des capitales carolingiennes qu'à partir de Charles le Simple, et elle n'est devenue la première des capitales que sous Lothaire. Il y avait, du reste, un comte à Laon jusqu'en 961. La chanson de Roland fait donc un énorme anachronisme, fréquent au Moyen Age comme du reste encore jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Reims* fut surtout une des deux capitales de Louis IV d'Outre Mer, principalement après l'échange de Laon contre la liberté du roi, dont j'ai parlé plus haut (946).

Mais déjà, Carloman avait été enterré à Saint-Remi en 771 et Charles III le Simple sacré à Reims en 893 par l'archevêque Foulques.

Toutefois, c'est surtout à partir de 946 que cette cité devint capitale. Après sa libération, Louis IV ne s'attarda pas dans son palais de Compiègne où il s'était rendu tout d'abord. Il y était trop à la merci de son ennemi, le duc de France Hugues le Grand. Avec l'aide du roi de Germanie Otton I<sup>r</sup> le Grand, il s'empara de Reims. Il y réintégra son protégé l'archevêque Artaud, après en avoir chassé Hugues, fils du comte de Vermandois, un des plus grands ennemis du roi, qui y était depuis 940. C'est ce qui explique que de 940 à 946, aucun diplôme de Louis IV ne soit daté de Reims, alors que trois le sont de Laon pour la même période.

Par contre, pendant le temps où Louis IV eut le contrôle de Reims, c'est-à-dire de 936 à 940 et surtout de 946 à 954, il y vint souvent, peut-être plus qu'à Laon, puisque pendant ces périodes, 9 diplômes sont datés de Reims contre 4 seulement de Laon.

Il est vrai que l'ennemi de Louis IV, le duc de France Hugues

le Grand, contrôla cette dernière ville de 946 à 949. Mais un seul diplôme, donné à Reims, est daté de cette période sur les 9 cités plus haut. Donc il reste 8 diplômes pour la ville archiépiscopale contre 4 de Laon, pour les périodes où le roi domina dans les deux villes à la fois. On voit bien aussi dans les chroniques de cette époque (Flodoard, Richer) que le roi partage son temps entre les deux résidences. Du reste, il meurt accidentellement en allant de Laon à Reims et on l'enterre dans cette dernière ville à l'intérieur de l'église Saint-Remi.

C'est également dans celle-ci que son fils Lothaire est élu roi par les grands, puis il y est couronné en novembre 954.

Mais par la suite, la guerre civile s'était terminée dans le royaume de France : car le duc de France Hugues Capet n'avait pas repris les projets ambitieux de son père Hugues le Grand décédé en juin 956. D'autre part, Herbert II comte de Vermandois était mort en 943, 13 ans auparavant et le nouveau comte Albert II était devenu un ami du roi, contrairement à son père.

Alors Lothaire abandonna, semble-t-il, Reims pour résider plutôt dans les palais de Compiègne et de Laon, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Un seul diplôme est daté de Reims pendant les 32 ans de son règne de 954 à 986. Il est toutefois enterré à Saint-Remi comme son père.

Du reste, à partir de 969, l'archevêque de Reims est Adalbéron et il est de plus en plus hostile à Lothaire puis à Louis V son fils, qui n'a régné qu'en 986-987. Si bien que ce dernier assiège cet archevêque dans Reims en 987.

Pour terminer cette description des capitales anciennes et nouvelles des derniers Carolingiens, il convient de parler brièvement des capitales lorraines de Charles III le Simple de 911 à 923. Celui-ci fut, en effet, le seul des quatre derniers Carolingiens à ajouter au royaume de France celui de Lorraine, de 911 à 923. La Lorraine de cette époque comprenait non seulement la Lorraine actuelle dite Haute Lorraine, mais aussi la Basse Lorraine, c'est-à-dire à peu près la Belgique moins la Flandre, les Pays-Bas et la Rhénanie.

A partir du moment où il eut annexé la Lorraine, Charles III le Simple résida plus souvent dans ce royaume qu'en France. Ainsi de 911 à 919, 3 de ses diplômes sont datés de Metz, ancienne capitale de l'Austrasie, 3 de Thionville, un des palais de Charlemagne, 4 du palais d'Herstal, etc... au total 18 de Lorraine contre 6 à Compiègne, 2 à Laon et 5 à Attigny. Ce dernier palais est sur la route de la Lorraine et de la Germanie, ainsi que nous l'avons déjà vu ; ce qui fait qu'il n'y a que 8 diplômes datés des capitales françaises proprement dites.

Enfin il convient de signaler que les rois carolingiens étaient très souvent en déplacement en dehors de leurs palais et dataient leurs diplômes des endroits où ils se trouvaient. Ainsi sur 363 diplômes authentiques localisés de Charles le Chauve, seuls

134 sont datés des cinq palais de l'Oise et des deux de Champagne, soit 37 % : 63 % le sont d'un peu partout. Charles II le Chauve a fait de nombreuses campagnes contre les ducs d'Aquitaine et de Bretagne et les envahisseurs normands. A la fin de sa vie, il est allé deux fois en Italie.

De même, sur 103 diplômes originaux authentiques localisés de Charles III le Simple, seuls 34 sont datés de Compiègne, Laon et Attigny et autres palais de l'Oise, du Laonnois et de Champagne ; et 18 de Lorraine (entre 911 et 923), ainsi que nous l'avons vu plus haut ; soit au total 52, la moitié. Autrement, Charles le Simple voyageait surtout en Champagne, Picardie, Ile-de-France, ou en des provinces diverses : Bourgogne, Orléanais, Dauphiné même.

Enfin sur 34 diplômes authentiques localisés de Louis IV d'Outre Mer, 14 seulement sont de Reims et de Laon. 20 sont de localités diverses de Picardie, Artois, Champagne et même Bourgogne et Poitou. C'est qu'en effet, au moins une fois en 941-942, Louis IV fit son tour de France pour qu'on reconnût son autorité dans les pays éloignés de ses capitales.

\*\*

Avant de conclure, j'aurais voulu essayer de définir la puissance des derniers Carolingiens, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire, ceux qui ont été le plus les rois de Laon. *Ainsi, on se rendrait compte de l'importance de leurs capitales.*

J'ai déjà dit que nous n'avons conservé que la moyenne de 3 à 4 diplômes par an pour Louis IV contre 12 pour Charles le Chauve. La moyenne de Lothaire est encore plus faible : 1,7 par an. L'activité gouvernementale et donc le pouvoir de ces petits Carolingiens représentent seulement le quart ou le tiers, puis le septième de celle de Charles le Chauve, par suite du développement de la féodalité.

On constate, de même, une forte diminution du nombre des conciles tenus, sous ces derniers Carolingiens, dans leurs capitales ou au voisinage : Sous Charles II le Chauve, de 840 à 877, on en compte 7 à Soissons, 6 à Quierzy, 2 à Compiègne, 2 à Reims, 1 à Laon, au total 18 en 37 ans, soit 1 tous les deux ans.

Par contre, sous Louis IV et Lothaire, de 936 à 986, on n'en dénombre que 3 à Reims, 2 à Laon, 1 à Compiègne et 1 à Soissons, au total seulement 7 en 50 ans, soit 1 tous les sept ans, trois à quatre fois moins que sous Charles le Chauve. *C'est à peu près la même proportion que pour les diplômes.*

D'après Lot (*Les derniers Carolingiens*), « il semble que l'autorité royale » carolingienne au temps de Lothaire « ait été plus respectée que pendant les cent années précédentes ». C'est-à-dire depuis la disparition de Charles le Chauve. A l'appui de cette affirmation, il dit que Lothaire, le premier, « s'opposa au principe germanique du morcellement de la royauté : il n'accorda

rien à son frère Charles et fit de son deuxième fils Otton, un chanoine ».

*Mais son domaine était très réduit.* Il possédait la ville de Laon et son comté. Ce dernier lui avait été légué par son parent Hugues, dernier comte de Laon, mort en 961, 7 ans après l'avènement de Lothaire.

Il était propriétaire, en outre, des très anciens palais royaux carolingiens, qui remontaient même aux derniers Mérovingiens, de Compiègne et de Verberie, sur l'Oise et dans le comté de Soissons ; sans doute aussi, d'Attigny et de Ponthion en Champagne. Mais il avait définitivement cédé à l'abbaye de Saint-Rémi de Reims celui de Corbeny, que son père avait un moment repris à ce monastère.

Il possédait aussi un palais à Reims, où son père avait souvent résidé. Mais Louis IV avait donné en 940 à l'église de Reims le comté de cette cité.

Il avait en outre quelques « villæ » ou fermes : Chevregny dans le Laonnois, Trosly (Loire ou Breuil) et Montigny (Len-grain) dans le Soissonnais, Tusey-sur-Meuse, près de Vaucouleurs, dans la Meuse, etc... Sept diplômes de Charles le Chauve de 859 à 865 étaient déjà datés de cette dernière villa, autant que pour les palais de Servais et de Ver.

M. Lot cite trois autres villæ de Lothaire, près de Sedan, de Provins et de Compiègne. Il a possédé aussi quelque temps la ville de Vitry-en-Perthois, remplacée aujourd'hui par Vitry-le-François.

Il avait également conquis les villes de Dijon, Douai et Arras et les abbayes de Saint-Waast et de Saint-Amand près de Valenciennes. Mais tout cela faisait très peu.

Il faut toutefois signaler qu'une coutume juridique très curieuse, remontant, sans doute, à l'époque carolingienne et encore en vigueur au XIII<sup>e</sup> siècle, donne au Laonnois carolingien une étendue beaucoup plus vaste que le simple comté de Laon. En principe, celui-ci devait se borner au diocèse du même nom dont les limites sont très bien connues par un compte de 1362. Ces limites n'ont, du reste, presque pas varié jusqu'à la Révolution. Le comté comprenait, donc, les territoires des arrondissements de Laon et de Vervins actuels moins les cantons de Chauny et de Wassigny, mais avec en plus ceux de Moy et Ribemont.

Toutefois, la coutume curieuse des « appels volages du Laonnois » révèle que le pouvoir des derniers Carolingiens s'étendait sans partage non seulement sur ce territoire, mais aussi sur le Porcien (cantons actuels de Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, Château-Porcien, Asfeld la Ville, Rethel et Signy l'Abbaye, soit à peu près *l'arrondissement de Rethel*) une partie du Soissonnais (cantons de Braine, Vailly et Oulchy) et un peu de la Champagne (surtout canton de Fismes et ville de Châlons-sur-Marne).

Dans le territoire ainsi délimité, un « défendeur » convoqué devant une justice seigneuriale, avait le droit, avant même que le jugement soit rendu par celle-ci, de faire appel de l'affaire devant une juridiction royale séant à Laon, appelée le tribunal des échevins (scabini). « La procédure était brusquement interrompue »... « la cause s'envolait pour ainsi dire ailleurs ». D'où cette expression curieuse d'« appel volage » ; en vieux français : « appeaux volages » ; en latin : « appellationes volagie ». Les plaideurs devaient aussitôt aller à Laon et abandonner leurs travaux en cours.

Le premier texte conservé, qui parle de cette curieuse coutume, ne date que de 1221, un autre de 1294 donne un peu plus de détails. Il parle de ce tribunal de 20 échevins (scabinorum officium), officiers du roi, au besoin nommés par lui, mais se recrutant plutôt par cooptation. Tous sont natifs de Laon. Ce tribunal spécial se distingue nettement de la cour temporelle de l'évêque et de deux autres cours laïques : celle des « francs hommes du roi » c'est-à-dire des nobles vassaux du roi à Laon et dans le Laonnois, d'une part ; celle de la commune, composée du maire et des jurés, devant juger uniquement les bourgeois de Laon. Tout le monde (clercs, nobles, bourgeois, vilains) est justiciable de ce tribunal de 20 échevins. Même les plus grands féodaux, le sire de Coucy et le comte de Roucy, relèvent de cette cour.

Ces échevins étaient toutefois englobés par les clercs et nobles dans la même réprobation que la commune de Laon et ils furent supprimés, comme elle, en 1296 et rétablis aussi la même année. Ils disparurent définitivement, comme la commune, en 1332.

Quoiqu'on n'ait pas de documents écrits parlant de cette curieuse coutume antérieurement à 1221, il est probable qu'elle remonte aux derniers rois carolingiens, au X<sup>e</sup> siècle.

Mais en dehors de ce territoire, somme toute assez limité, guère plus grand qu'un département actuel, de quelques palais comme ceux de Reims, Compiègne, Verberie, Attigny, Ponthion et de quelques « villæ » ou fermes comme Tusey-sur-Meuse, Douzy-sur-Chier, etc... *l'autorité royale ne pouvait plus s'exercer que par l'intermédiaire de la hiérarchie ou de la pyramide féodale qui était triomphante au X<sup>e</sup> siècle.*

Juste au-dessous du roi, se trouvaient les ducs : ceux de « France » (cette province comprenait alors tout le pays entre la Loire et l'Aisne), de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine (tout le pays au sud de la Loire).

Au-dessous des ducs étaient placés les comtes. Chacun de ceux-ci se trouvait à peu près à la tête d'une circonscription identique à un diocèse.

Au bas de l'échelle féodale, se trouvaient les simples sires ou seigneurs, possesseurs seulement d'un ou de plusieurs châteaux (c'étaient les châtelains), ou même seulement de fiefs

ou terres nobles, non astreints à payer des droits féodaux, et d'un cheval : c'étaient les simples chevaliers.

Enfin, au-dessous des nobles et dans leurs entières dépendances, étaient placés les paysans, serfs pour la plupart. Les classes moyennes, les bourgeois, les villes n'existaient pratiquement plus : les invasions normandes, hongroises, la guerre civile entre les Carolingiens et les Robertiens, ancêtres des Capétiens, les guerres privées entre seigneurs de moindre envergure et les luttes entre la France et la Germanie, avaient presque réduit à néant le peu de commerce et d'industrie qui s'étaient développés lors de la Renaissance et de la paix carolingienne.

Les seigneurs, châtelains ou chevaliers, ne connaissaient guère que le comte auquel ils avaient prêté hommage et auquel ils devaient pleine et entière fidélité. A leur tour les comtes étaient, avant tout, dévoués au duc auquel ils avaient fait serment.

Seuls les ducs se trouvaient en rapport direct avec le roi. Mais ils étaient d'autant plus indépendants que depuis déjà de nombreuses générations toutes ces fonctions de ducs, comtes, seigneurs, etc... étaient devenues héréditaires. Le célèbre capitulaire de Quierzy de 877 avait, dans une certaine mesure, légalisé cette pratique.

A tout cela s'ajoutaient les cumuls de duchés et de comtés dans la même famille ou par la même personne. Ainsi le fameux Herbert II, comte de Vermandois de 908 à 943, était en même temps comte de Château-Thierry ou de l'Omois, de Troyes et peut-être de Meaux, Melun et Provins. Ses fils se partagèrent ces comtés. Il avait aussi un de ses enfants Hugues archevêque de Reims.

Le frère cadet du duc de France Hugues Capet était duc de Bourgogne. Du reste, déjà quelque temps avant sa mort, en 956, Hugues le Grand, le père de Hugues Capet, était devenu à la fois duc de France et duc de Bourgogne, ayant hérité du second duché. Par ailleurs, le duc d'Aquitaine était le beau-frère de Hugues Capet.

Enfin, la féodalité s'était tellement développée que certains duchés ne relevaient plus directement du roi, mais étaient passés dans la vassalité d'un duc plus puissant : ainsi, sous Louis IV d'Outre Mer, le duc de Normandie avait prêté serment d'allégeance au duc de France Hugues le Grand. Par la suite, ce dernier était aussi devenu suzerain du duc d'Aquitaine. La Normandie resta dans la vassalité d'Hugues Capet.

Il faut bien dire que ce dernier, duc de France, suzerain du duc de Normandie, frère aîné du duc de Bourgogne et beau-frère du duc d'Aquitaine, était pratiquement l'égal du roi Lothaire. Il lui était, même, moralement supérieur, puisqu'il l'avait sauvé lors de l'invasion germanique d'octobre 978 : Otton II empereur de Germanie avait pris Laon et ravagé

Compiègne, les deux capitales principales de Lothaire, mais il avait échoué devant Paris et l'armée de Hugues Capet.

Il faut toutefois considérer, pour être équitable, que la hiérarchie féodale n'était pas complètement défavorable au roi : en effet certains comtes relevaient directement de lui et lui étaient fidèles. Ainsi le comte de Vermandois Albert II, contrairement à son père, se montra très fidèle au Carolingien. Il en fut de même de son frère, le comte de Troyes et du comte de Roucy, qui se trouvait du reste dans le territoire des « appels volages ». Albert épousa, d'ailleurs, Gerberge, sœur du roi Lothaire. Il fut dévoué aux Carolingiens, même après leur chute, en 987, et se révolta contre le nouveau roi Hugues Capet.

Il faut considérer aussi que le clergé n'entrant pas tout à fait dans la hiérarchie féodale et qu'il avait tendance à relever en partie directement du roi. Cela renforçait évidemment la puissance politique et même économique de celui-ci.

Certes, beaucoup de monastères avaient des abbés ou abbesses laïques qui étaient généralement les comtes ou comtesses, les ducs et duchesses des territoires où ils se trouvaient : ainsi Hugues Capet, duc de France était abbé de Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Maur-des-Fossés, etc... ; Albert comte de Vermandois était abbé de Saint-Quentin ; les reines elles-mêmes, Ogive et Gerberge, respectivement mère et épouse de Louis IV d'Outre Mer ont été successivement abbesses de Notre-Dame ou Saint-Jean de Laon.

Toutefois, si on examine la carte d'implantation des sanctuaires bénéficiaires des diplômes royaux sous Louis IV et Lothaire, on s'aperçoit que ces abbayes se trouvent non seulement dans la Haute Picardie et la Champagne de Reims, mais aussi en Bourgogne et dans le val de Loire, voire même en Catalogne.

Par ailleurs, les évêques étaient, eux, des ecclésiastiques et le roi en nommait beaucoup, au moins en Champagne et en Bourgogne, bien en dehors du Laonnois et de la Haute Picardie. Le roi pouvait toucher les revenus des évêchés vacants, dont il désignait les titulaires. C'était ce qu'on appelait le droit de régale.

En conclusion, et tout bien considéré, par suite du triomphe de la féodalité, les derniers Carolingiens ou petits Carolingiens, Charles III le Simple, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire eurent infiniment moins de pouvoir que leurs grands prédécesseurs Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve. *Par suite leurs capitales, Laon et un peu Reims, furent beaucoup moins importantes que celles de leurs puissants ancêtres : Aix-la-Chapelle, Herstal, etc..., à l'est, et Quierzy, Compiègne, etc... à l'ouest.* Ce dernier palais de Compiègne est d'autant plus remarquable qu'il a servi, aussi, de résidence à deux derniers Carolingiens, Charles le Simple et Lothaire.

*Mais le rôle de Laon n'en est pas pour autant négligeable.*

Car c'est principalement grâce à cette ville très forte, rien que par son site naturel, que la dynastie carolingienne a pu se maintenir en France, plus longtemps que partout ailleurs : elle disparaissait dès 879, en Provence et Bourgogne orientale ; en 888, en Italie ; en 911 en Germanie et en 923 en Haute et Basse Lorraine.

Ainsi la France se montra la plus fidèle à la dynastie carolingienne. Celle-ci y survécut 64 à 108 ans de plus qu'ailleurs et Laon ne fut pas étranger à cette prolongation. Elle y survécut plus même que dans son pays d'origine, la Basse Lorraine.

Grâce à Laon, la France se montra la plus fidèle à la dynastie qui avait assuré l'unité de l'Europe occidentale et dont la disparition provoqua le morcellement de cette même Europe.

Par ailleurs, *il est tout à fait remarquable de voir le rôle prépondérant joué par la vallée de l'Oise moyenne, dès les premiers ou grands Carolingiens aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles.* Actuellement, cette moyenne vallée de l'Oise est particulièrement peuplée puisque la « nébuleuse urbaine » (expression de M. Fiette), de Chauny-Tergnier-La Fère avait 43.495 habitants au recensement de 1962. Si l'on continue dans l'Oise, on trouve, presque sans solution de continuité : Noyon : 9.548, Compiègne : 28.415, Pont-Sainte-Maxence : 7.444 et Creil-Montataire-Chantilly : 39.112 ; soit au total 128.014 habitants sur une distance de 90 km. La carte démographique publiée par M. Fiette, page 80 de son ouvrage sur « *Le Département de l'Aisne* » (Paris, 1960) fait bien ressortir cette importance actuelle démographique et économique de la moyenne vallée de l'Oise, reliant la région parisienne à celle du Nord. Si en temps de guerre et d'invasion la « trouée de l'Oise » a joué un rôle néfaste pour la France (bataille de Saint-Quentin, 1557 ; siège de Guise, 1650 ; bataille de Guise, 1914, etc...), elle a par contre eu et a encore un rôle capital pour les échanges économiques, démographiques et sociaux comme axe de pénétration et circulation Nord-Est Sud-Ouest (voie navigable entre la région parisienne et le Nord, la Belgique et les Pays-Bas ; chemin de fer, depuis 1850, entre Paris et les capitales et métropoles du Nord (Bruxelles, Anvers ; Rotterdam, La Haye, Amsterdam ; Cologne, la Ruhr, Berlin, etc...) et il est étonnant de constater que les rois et empereurs Carolingiens avaient déjà vu ce rôle il y a onze à douze cents ans !

*C'est même eux qui ont, sans doute, utilisé cet axe économique pour la première fois, puisqu'auparavant les Romains avaient créé dans la région du Nord de la Gaule un réseau routier de*

direction générale Sud-Est Nord-Ouest, joignant Rome à Boulogne, port donnant accès à la Grande-Bretagne (voir article de M. Will dans *Gallia*, t. XX, fasc. 1, p. 96-98).

G. DUMAS  
*Directeur des Archives  
de l'Aisne.*

---

## NOTES

- (1) Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère.
  - (2) Aisne, arrondissement de Laon, canton de Coucy-le-Château.
  - (3) Oise, chef-lieu d'arrondissement.
  - (4) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence.
  - (5) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin.
  - (6) Ardennes, arrondissement de Vouziers, chef-lieu de canton.
  - (7) Marne, arrondissement de Vitry-le-François, canton de Thiéblemont-Farémont.
  - (8) Allemagne de l'Ouest, Rhénanie.
  - (9) Belgique, Province de Liège.
  - (10) Moselle, chef-lieu d'arrondissement.
  - (11) Aisne, arrondissement et canton de Laon.
  - (12) Qui venait d'être créé, peut-être parce qu'il était rattaché au royaume de Soissons, alors que Reims dont il était détaché devenait la capitale d'un autre royaume. Cela est courant dans les partages mérovingiens : quand une « civitas » (circonscription administrative gallo-romaine qui a donné naissance la plupart du temps à un diocèse au début du christianisme) a été coupée en deux, celui des rois, qui ne garde pas la ville épiscopale, songe aussitôt à créer un nouveau diocèse.
  - (13) Il n'y avait pas, en effet, de voie romaine directe allant de Soissons à Paris.
  - (14) Aisne, arrondissement de Laon, canton de Coucy-le-Château, 340 habitants en 1962.
  - (15) Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère, 291 habitants en 1962.
  - (16) Oise, chef-lieu d'arrondissement, 28.415 habitants en 1962.
  - (17) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence, 2.412 habitants en 1962.
  - (18) Ver-sur-Launette, Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin, 488 habitants en 1962.
  - (19) Arrondissement et canton de Laon, 218 habitants en 1962.
  - (20) Arrondissement de Laon, canton de Craonne, 630 habitants en 1962.
-

a) SOURCES

Georges TESSIER, *Charlemagne* (Paris, 1967). (Collection : *Le mémorial des siècles*).

1°) SOURCES DIPLOMATIQUES

*Diplomata Karolinorum* (1906) faisant partie de la collection des *Monumenta Germaniae historica*, IV *Diplomata*.

Dom Martin BOUQUET, ou d'autres bénédictins, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. — Tome 6<sup>e</sup> contenant... *les diplômes de Louis le Débonnaire*. — Nouvelle édition publiée sous la direction de M. Léopold Delisle (Paris, 1869-1874).

Arthur GIRY, Maurice PROU, Georges TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve...* (Paris, 1943-1952. 2 tomes in-4°). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Philippe LAUER, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France* (Paris, 1940-1949). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Philippe LAUER, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)* (Paris, 1914). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Louis HALPHEN et Ferdinand LOT, *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France* (Paris, 1908). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

2°) SOURCES NARRATIVES ET LITTÉRAIRES

NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux* éditée et traduite par Ph. Lauer (Paris, 1964). — (Collection : « *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age* », tome 7).

RICHER, *Histoire de France (888-995)*, éditée et traduite par Robert Latouche (Paris, 1930-1964. 2 tomes in-8°). — (Collection : « *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age* », tomes 12 et 17).

b) BIBLIOGRAPHIE

1°) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Ferdinand LOT, Christian PFISTER, François L. GANSHOF, *Les destinées de l'empire en occident de 395 à 888* (Paris, 1928). — (Tome 1<sup>er</sup> de l'*Histoire du Moyen Age* publié sous la Direction de Gustave Glotz).

Augustin FLICHE, *L'Europe occidentale de 888 à 1125* (Paris, 1941). — (Tome II de l'*Histoire du Moyen Age* publié sous la Direction de Gustave Glotz).

Albert GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine, 2<sup>e</sup> partie, l'archéologie du sol, les routes* (Paris, 1934).

Camille ENLART, *Manuel d'archéologie française... Tome 1. Architecture civile. — Tome 2. Architecture militaire et navale.* (Paris, 1929-1932).

*Atlas de géographie historique... sous la direction géographique de F. SCHRADER* (Paris, 1896).

Léon et Albert MIROT, *Manuel de géographie historique de la France* (Paris, 1948-1950, 2 vol.).

Charles Joseph HEFELE, *Histoire des Conciles...* (Paris, 1907-1952).

## 2<sup>e</sup>) ÉTUDES PAR RÈGNES

Louis HALPHEN, *Charlemagne et l'empire carolingien* (Paris, 1947). — (Collection « *L'évolution de l'humanité* »).

Robert FOLZ, *Le couronnement de Charlemagne* (Paris, vers 1960). — (Collection : *Trente journées qui ont fait la France*).

« *Das Itinerar Karls des Grossen* » par A. GAUERT, p. 14 à 18 de *Karl der Grosse, Werk und Wirkung* (Aachen, 1965).

Auguste ECKEL, *Charles le Simple* (Paris, 1899). — (124<sup>e</sup> fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer* (Paris, 1900). — (127<sup>e</sup> fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Ferdinand LOT, *Les derniers Carolingiens* (Paris, 1891). — (87<sup>e</sup> fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Edmond POGNON, *Hugues Capet, roi de France...* (Paris, 1956). (Collection : *Le mémorial des siècles*).

## 3<sup>e</sup>) OUVRAGES PAR RÉSIDENCES ROYALES

E. EWIG, *Résidence et capitale pendant le haut Moyen Age* — (*Revue Historique*, 87<sup>e</sup> année - tome CCXXX, 1963, p. 25 à 72).

Ulysse CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age - Topo-bibliographie* (Montbéliard, 1894-1903. 2 tomes in-4°).

Édouard FLEURY, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne, 2<sup>e</sup> partie* (Paris, 1878).

LA FONS DE MELICOCQ (de), *Notice sur l'ancienne résidence royale de Quierzy* (Aisne) (S.I.n.d.).

MELLEVILLE, *Notice historique sur Quierzy...* (S.I.n.d.).

MARTIN-MARVILLE (C.P.H.), *Étude sur les lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses en 867...* (Laon, 1865) — (Extrait du tome XV du *Bulletin de la Société Académique de Laon*).

Dossiers 631 (*Quierzy*) et 716 (*Servais*) des textes de la collection Piette des Archives de l'Aisne.

Dossiers 631 (*Quierzy*) et 716 (*Servais*) de la partie iconographique de cette collection Piette.

#### 4°) ÉTUDES SUR LES INSTITUTIONS FÉODALES

*Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, publiée sous la direction de Ferdinand LOT et Robert FAWTIER. — Tome second : *Institutions royales* (Paris, 1958).

Jean-François LEMARIGNIER, *Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens* (987-1108) (Paris, 1965).

Robert FAWTIER, *Les Capétiens et la France* (Paris, 1942).

Maurice JUSSELIN, *Le droit d'appel dénommé appel volage et appel frivole*, p. 527 à 587 du tome LXXI (année 1910) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

---